

**POLITIQUE**

En vigueur le : 31 mars 2021

Domaine : **PROGRAMMES ET SERVICES À L'ÉLÈVE**

Révisée le :

---

## **ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS, DES MÉTIS ET DES INUITS**

### **ÉNONCÉ**

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir (Csc MonAvenir) reconnaît les contributions historiques des peuples autochtones ainsi que leur perspective. Le Csc MonAvenir s'engage à offrir un programme d'études qui assure la réussite scolaire et l'inclusion des élèves des Premières Nations, Métis et Inuits selon la vision des écoles catholiques de langue française.

### **BUT**

Cette politique vise la mise en oeuvre d'approches pédagogiques inclusives qui répondent aux besoins de tous les élèves y compris les élèves des Premières Nations, Métis et Inuits et qui favorisent le développement d'une identité personnelle catholique et francophone dans un climat scolaire accueillant.

### **À PRESCRIRE**

Le Csc MonAvenir s'engage à mettre en oeuvre un programme qui répond aux appels à l'action dans ses écoles qui :

1. offre des occasions aux élèves de vivre des activités d'apprentissage qui tiennent compte d'une connaissance et d'une compréhension des traditions, de la culture et des perspectives traditionnelles et contemporaines des peuples autochtones dans leurs programmes d'études;
2. assure la mise en place de stratégies pour la réussite scolaire des élèves Premières Nations, Métis et Inuits basées sur des données pour soutenir le bien-être et rendement des élèves;
3. accroît l'engagement et la sensibilisation du personnel scolaire en collaboration avec les communautés autochtones et les partenaires.

Il incombe à la direction de l'éducation d'émettre une directive administrative relative aux programmes offerts dans ses écoles pour assurer la réussite scolaire et personnelle des élèves des Premières Nations, Métis et Inuits et pour accroître chez tous les élèves et le personnel scolaire, une connaissance et une compréhension des histoires, des cultures et des contributions des peuples autochtones.